

Jacques Piccolomini, dit cardinal de Pavie, 1479. On a de lui des lettres et une histoire de son temps.

Platine, bibliothécaire du Vatican. 1481. Outre un grand nombre d'autres ouvrages, il a écrit les vies des papes, sans beaucoup en ménager plusieurs. Depuis saint Pierre jusqu'à Sixte IV. Onuphre, religieux augustin, les a continuées. On souhaiterait dans Platine moins de passion : on voit qu'il se souvient trop d'avoir été jeté dans les fers comme ayant conspiré contre Paul II.

Sixte IV, 1484. On a de lui un traité sur le sang de Jésus-Christ, un autre sur la puissance de Dieu, et des commentaires. On lui attribue les règles de la chancellerie romaine.

Georges de Trébizonde, 1487. Ses discours éloquentes contre le schisme sont ce qu'il y a de plus précieux dans ses écrits, où il montre une prévention également outrée pour Aristote et contre Platon.

Jean Pic, prince de la Mirandole, et le prodige de son siècle, 1494. Dans ses nombreux ouvrages, il traite de la plupart des sciences, et des sciences les plus sublimes, avec tant de supériorité, que Scaliger n'en a pu exprimer son admiration qu'en l'appelant *Monstrum sine vitio*.

Marsile Ficin, chanoine de Florence, 1499. Il a traduit de nombreux extraits de Platon, de Photin et d'autres philosophes grecs, dont il essaie de faire des chrétiens.

Le cardinal de Pavie, Jacques Amanati.

Ses lettres présentent mille traits curieux touchant les événements du quinzième siècle. On y reconnaît la touche d'un écrivain piquant, d'un politique habile, et communément très-instruit des vues ainsi que des intérêts des princes.

Paul Cortez, évêque d'Urbino, 1510. Il fut si versé dans les belles-lettres, que les plus célèbres littérateurs de son temps, tels qu'Ange Politien et Pic de la Mirandole, recherchèrent son amitié. Il forma et il exécuta le projet de donner en latin très-pur des commentaires sur les quatre livres des sentences : mais il y oublia que si le style de la chose est le meilleur dans tous les genres, il est de toute nécessité en matière de religion. On lui reproche d'avoir usé d'expressions qui donnent un air profane à nos mystères.

Jacques Almain, docteur de Paris, 1516. Il fut choisi pour écrire en faveur de Louis XII, contre Jules II. Le plus intéressant de ses ouvrages est celui de l'autorité des conciles, qu'il écrivit contre le cardinal Cajetan.

Le cardinal Ximenès, 1517. Les réglemens admirables de son synode lui méritent seuls une place distinguée parmi les auteurs ecclésiastiques, sans compter sa Bible polyglotte, qui contient le texte hébreu de l'Ecriture, la version des septante, avec une traduction littérale, celle de saint Jérôme, et enfin les paraphrases chaldaïques d'Onkélos sur le Pentateuque.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Tolède, 1553. On y déclara que les constitutions de cette province n'obligeaient pas sous peine de péché, mais simplement sous les peines de droit, à moins qu'elle ne portassent clairement le contraire.

Concile d'Angers, 1566, par l'archevêque de Tours et ses suffragans. Parmi trente-quatre articles de réglemens, on voit jusqu'où s'étendait alors l'esprit de chicane parmi les clercs de cette province, et on ordonne pour certains jours la récitation de l'office des morts et de celui de la Vierge. Les curés y sont tenus de réciter le premier tous les jours de fête; et les chapitres, de chanter le second tous les jours, à quelques exceptions près. On y recommande la résidence aux curés, sous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'absentent pendant un mois;

et leur bénéfice, si leur absence dure six mois.

Concile de Lavaur, 1568. On y publia un grand corps d'instructions touchant la discipline. Par le 9^e décret qui ordonne l'abstinence du samedi aux clercs-majeurs et aux bénéficiers, on voit qu'elle n'était pas encore établie pour le commun des fidèles.

Concile de Narbonne, 1574. On y permit à tout prêtre de se confesser à tel autre prêtre qu'il voudrait, même n'ayant point charge d'âmes.

Concile de Salamanque, 1580, pour décider entre Urbain VI et Clément VII : on embrassa l'obédience de Clément, par l'influence de son légat Pierre de Lune qui était présent, et qui dès lors et plus tard causa de grands maux à l'Eglise.